

Partenariat pour la mobilité entre le Maroc et l'Union européenne

Facilitation de visas contre réadmission d'immigrés clandestins

ACCORD. En contrepartie de l'assouplissement des procédures d'octroi des visas Schengen pour les étudiants, chercheurs et hommes d'affaires marocains, le Maroc accepte la réadmission des immigrés clandestins africains de l'UE.

En signant le vendredi 7 juin 2013 à Bruxelles "un partenariat pour la mobilité" avec 9 Etats de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède), le Maroc s'engage à coopérer avec l'Europe sur les questions délicates de l'immigration clandestine. En contrepartie d'assouplissement et de simplification des procédures d'octroi des visas Schengen pour les étudiants, chercheurs et hommes d'affaires marocains mais aussi de mesures d'intégration des ressortissants marocains fréquentant régulièrement les pays de l'UE, le Royaume a accepté un accord de principe sur la réadmission des Marocains expulsés de l'UE mais aussi des immigrés clandestins africains, subsahariens en particulier, que l'Union tente de lui faire signer depuis 2002. C'était d'ailleurs la pomme de discorde dans les négociations pour l'octroi du statut avancé au Maroc. Le changement dans la position officielle aura pour conséquence la création sur le territoire marocain de centres de rétention pour l'accueil des immigrés clandestins qui sont passés par le Maroc, avant d'être rapatriés vers leur pays d'origine. En théorie, toutes les barques interceptées par la Guardia civil qui transportent des migrants



Saad Eddine El Otmani et Cécilia Malmström, commissaire européenne chargée des Affaires intérieures. Bruxelles, Le 7 juin 2013.

en direction des côtes espagnoles devraient être acheminées vers le Maroc et tous les occupants des centres de rétention européens devraient être renvoyés au Maroc.

Centres de rétention

Par ailleurs, l'UE se propose de soutenir le Maroc dans l'application du retour de ressortissants de pays tiers, principalement des Africains sub-sahariens, en établissant des procédures standards pour l'identification et la vérification (établissement de la nationalité) et de voyage, si nécessaire, en facilitant la coopération entre le Maroc et les pays d'origine, à travers l'établissement de régimes de retours volontaires assistés (AVR).

Pour une dizaine d'organisations de défense des droits humains, dont l'AMDH et ATTAC, la signature de ce texte nourrit la crainte que les droits des immigrés clandestins ne soient bafoués. Le collectif souligne que ce partenariat ne fera que renforcer les inégalités au niveau des frontières entre «les heureux élus de la mobilité et les éternels condamnés à rester sur place, les récentes exactions qu'ont subies, un certain nombre de ressortissants d'Afrique subsaharienne résidant au Maroc, font craindre que ce partenariat ne se concrétise par une politique de plus en plus xénophobe et discriminatoire vis-à-vis des autres ressortissants africains» ■

MAROUANE KABBAJ